



Délibération n° BUR. – 42 – 1^{er} octobre 2019 – Avis relatif à une proposition de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale (ZEPHYR)

Par lettre en date du 20 septembre 2019, notifiée le 20 septembre 2019, la Direction générale de l'UNCAM a transmis à l'UNOCAM, pour avis, en application de l'article R. 162-52 du code de la sécurité sociale, une proposition de modification de la liste des actes et prestations (LAP) mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale. En application des articles L. 162-1-7-1, L. 162-1-8 et R. 162-52, il s'agit d'une procédure accélérée. L'UNOCAM dispose d'un délai de 21 jours pour rendre son avis.

L'UNCAM propose d'inscrire à la CCAM un acte de pneumologie interventionnelle pour le traitement de l'emphysème pulmonaire grave par la pose de valves intrabronchiques par endoscopie.

L'UNOCAM prend acte de cette proposition de modification de la liste des actes et prestations mentionnée à l'article L. 162-1-7 du code de la sécurité sociale.

Délibération adoptée à l'unanimité